Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260213-DEL2026_12-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :23
votants :26

L'an deux mil vingt six
le : treize février
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026 - SPORTS ET LOISIRS

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Maryse,Mme BOCQ Florence,Mme CARGOUET Isabelle,Mme DAVIS Anne-Cécile, Mme DEGRES Marie-Hélène,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,Mme FAUVEAU Marie-Laure,M. GAUTIER Jean-Paul,Mme GELARD Mickaëlle, Mme JAN Sophie,M. JOLY Pierre-Alexandre, M.LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine,M. MONNIER Julien,M. NOURY Pascal , Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,M. RACAPE Fabien, Mme SCHOTT Virginie, Mme SEROT Isabelle, M. SEILLER Michel.

Mme Angélique CAILLET donne procuration à Mme Maryse ALLARD
M. Jean-Lou LEBRUN donne procuration à M. Bruno DOUZAMY
M. Dominique PANHALEUX donne procuration à M. Michel SEILLER

ABSENT : M. Nicolas BRIAND

Secrétaire de séance : M.Claude DEQUI

Rapport de Monsieur Pascal NOURY, Maire-adjoint, chargé des sports, loisirs, vie associative et bâtiments communaux

Les associations sportives et de loisirs ont une place importante dans la commune. Elles permettent aux habitants, notamment aux jeunes, de pratiquer des activités physiques et de loisirs, favorisant ainsi leur bien-être et leur développement. En plus d'encourager la convivialité et la solidarité, elles contribuent à l'animation locale. C'est pourquoi la municipalité les soutient afin d'assurer la poursuite de leurs activités et leur permettre un bon fonctionnement.

Monsieur Pascal NOURY, Maire-Adjoint, rappelle que chaque section sportive s'est déclarée en association loi 1901 avec ses propres statuts. Elles adhèrent à l'association historique « Fédération de la Saint Gaudence » issue du patronage créée après-guerre.

La commission « finances, affaires générales, développement économique, bâtiments communaux » réunie le 28 janvier 2026 propose de retenir pour chacune des associations adhérentes à la Fédération de la Saint Gaudence le mode de calcul suivant :

- une part fixe de 300 € : St Gaudence Foot, Club St Gaudence basket, Judo Club, Tennis Club Allaire et karaté do Shotokai - Shinbukan Allaire

- une part fixe de 600 € : Cyclo-VTT-Marche, Allaire pétanque club St Gaudence car ces structures ne bénéficient pas de part variable.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260213-DEL2026_12-DE

- une part variable de 60 € par jeune licencié de moins de 18 ans. Pour cette part variable, la subvention est calculée sur la base d'un état nominatif des jeunes licenciés fourni par les clubs.

SUBVENTIONS DES SECTIONS SPORTIVES SAINT GAUDENCE

▶Cyclo VTT Club St Gaudence	600,00 €
▶Football Club St Gaudence	8 280,00 €
▶Basket Club St Gaudence	3 420,00 €
▶Judo Club St Gaudence	3 660,00 €
▶Tennis Club St Gaudence	3 660,00 €
▶Pétanque Club St Gaudence	600,00 €
▶Club St Gaudence (80 ans)	7 000,00 €

AUTRES ASSOCIATIONS SPORTIVES 2026

▶REDON OLYMPIC CYCLISTE	310,00 €
▶KARATE-DO SHOTOKAI-SHINBUKAN ALLAIRE	840,00 €
▶Club Socios	500,00 €
▶Pays Redon Cyclisme	310,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-de valider les propositions de la commission « Finances, affaires générales, bâtiments communaux, développement économique » réunie le 28 janvier 2026,
- d'attribuer une subvention aux associations concernées conformément aux propositions ci-dessus,
- de mandater Monsieur le Maire pour signer tout document concernant ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Claude DEQUI

Conseiller municipal délégué

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire MORBIHAN